

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

Décision n° 2022-200 du 6 avril 2022 portant nomination d'une personnalité indépendante au conseil d'administration de la société France Médias Monde

NOR : RCAC2211362S

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de la communication, notamment son article 47-3 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Maurice RIPERT, ambassadeur de France, est nommé dans la fonction d'administrateur de la société France Médias Monde, en qualité de personnalité indépendante, pour une durée de cinq ans à compter du 24 avril 2022.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 2022.

Pour l'Autorité de régulation
de la communication audiovisuelle et numérique :

Le président,
R.-O. MAISTRE